

Avis public



Encan

Conformément à l'article 6.1 du Code municipal du Québec, la municipalité procède à une vente de biens par encan silencieux et les offre aux citoyens de Sainte-Monique.

L'encan se déroulera du mercredi 10 avril 2019 à 9h au mardi 30 avril 2019 à midi au 247 rue Principale à Sainte-Monique. L'ouverture des soumissions se fera sur place à 13h30. L'adjudication de la vente se fera lors de la séance publique du 6 mai 2019.

La vente est faite sans garantie légale et le soumissionnaire retenu sera responsable des coûts reliés au transport des biens.

Le paiement se fait en argent comptant ou par chèque.

Le soumissionnaire gagnant devra prendre possession de son bien avant le 31 mai 2019.

La Municipalité de Sainte-Monique ne s'engage à accepter ni la plus haute soumission, ni la plus basse soumission, ni aucune des soumissions déposées.

En prenant part à l'encan, tout participant dégage de toute responsabilité la Municipalité de Sainte-Monique, de tout dommage, préjudice ou perte qu'il pourrait subir en raison de sa participation, de l'acceptation, de la prise de possession ou de l'utilisation du bien.

En soumissionnant, vous attestez que vous avez lu, compris et respecté les règles de l'encan en totalité et que vous consentez à vous conformer à ceux-ci.

La liste des biens est disponible au bureau municipal, aux heures d'ouverture de celui-ci et sur le site Internet de la municipalité au www.sainte-monique.ca.

Avis public



Encan

Certificat de publication

Je, soussignée certifiée, sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-haut en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil mardi 9 avril 2019, entre onze et seize heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 9 avril 2019

Amélie Dugré, CPA, CA, MBA
Directrice générale et secrétaire-trésorière